



## Compte rendu d'Assemblée Générale

Beauchamps (80) – Samedi 13 décembre 2014

### Présence et quorum

La FédéGN est composée, au moment de l'assemblée générale, de 141 membres adhérents et de 16 membres associés. Le quorum de l'assemblée générale est fixé au quart des membres adhérents, soit à 36.

#### Membres adhérents présents

ALSG	GAASPAR	Les Portes du nord (Arrivée 14H)
Alter Ego	Imperium Ludi	Les Sangs Dragons
ARCAN	Krizzcity	MGN Studio
Association Tactique Recom Airsoft	La Camarilla Française	NAPASULEBORO
En Quête de Rêves	La Citadelle de Roq	Orbalia
Errost	La Hestraie	Verdun Airsoft
eXperience	Le Cenacle Lyonnais	Wargs
FTAD	Le Lys noir	

#### Membres adhérents représentés

Acta Es Fabula	Fragsoft	Northwood Project
Airsoft-Events	Ghost Airsoft team	Odyssée de l'Imaginaire
ASL 38	GNiarc	RAJR
Camp du Dragon	Incarna	Rôle
Castilla Garonna	Jeux et Toi	Son of airsoft
De profundis	Les crocs de la Tanière	Terra Ludis
Eve Oniris	Mondes parallèles	

#### Association non membres invitées

Association Culturelle de Picardie	SAS	Troll	Wild Hermine
------------------------------------	-----	-------	--------------

### Bilan Moral et bilan d'activité

L'année 2014 a été une année de réussite, mais aussi de difficultés ; Nous nous excusons pour le retard dans la communication du bilan financier.

#### Les Projets

L'année 2014 a été riche en événements.

1. Labo GN : L'année 2014 a vu la première édition de cet événement qui a rassemblé 33 participants. Une douzaine d'associations différentes étaient présentes. Le bilan de cet événement est très positif et il sera renouvelé en 2015.

2. Les GNiales Paris ont repris un rythme intéressant. 150 participants sont venus cette année début novembre pour les 10 ans. Celles de Nantes et d'Aquitaine continuent à se développer.
3. Les NDHC poursuivent leur développement. 2014 a vu de nouvelles nuits arriver (Lille, Cergy). 2015 marquera le retour de la NDHC Paris et l'arrivée de Lyon. Il y a également un projet sur Amiens.
4. Un seul appel à projet a été mené à terme cette année, l'échange entre Coryphée / monde parallèles.
5. Au niveau des ressources, notons l'apparition du guide du débutant, la remise à jour du livre des membres, la mise à disposition des membres d'un système de paiement par carte bleue. Il ne s'agit pas des seules ressources mises à disposition des associations par la FédéGN, mais de celles qui ont connu une évolution cette année ou qui ont été créés en 2014.

Il est évoqué deux éléments du site Internet :

- L'annuaire des terrains doit être remis à jour régulièrement. C'est une tâche qui incombe aux coordinateurs
- Le forum de la FédéGN mériterait d'être plus vivant toute l'année (et pas uniquement au moment des assemblées générales)

### L'escrime Ludique/GN

Il y a quelques mois, la FédéGN a été contactée par le Directeur Technique National de la FFEscrime. Ce contact évoquait une coordination de compétences et de moyens dans le cadre du développement de l'activité dite « Escrime GN ».

Suite à cette rencontre, un questionnaire a été élaboré par la FédéGN. Plus de 300 personnes y ont répondu. Un groupe de travail d'une quinzaine de personnes s'est constitué afin d'évoquer les différents aspects de ce dossier (stages déjà organisés, matériel, contenu, etc.).

Une nouvelle rencontre a été organisée avec la fédération française d'escrime qui a permis d'établir un processus avec une base de calendrier courant sur l'année 2015 :

- Établissement d'une convention entre la FFE et la FédéGN
- Séminaire visant à élaborer le contenu des formations des animateurs escrime GN
- Mise en place des formations avec un public de maîtres d'armes mais aussi de GNistes

Cette collaboration nous permettrait :

- De disposer de locaux pour que les GNistes puissent participer à ces stages dans de bonnes conditions. Cela ne remet toutefois pas en cause les pratiques ayant déjà lieu
- De mettre en place une formation diplômante pour les GNistes et sur un thème issu du GN
- De tirer vers le haut la FédéGN en mettant en place un partenariat symbolique

Il n'y a à ce jour aucune date de déterminée pour les stages.

Il reste toutefois primordial que les contenus mis en place privilégient l'aspect role play et que le GN ne perde pas son identité dans cette action. Notre objectif n'est ainsi pas d'organiser des compétitions, mais de permettre aux joueurs de GN d'avoir accès à plus de role play et de sécurité.

Le Projet rassemble maintenant une quinzaine de personnes. La priorité de la FédéGN est d'axer les formations à mettre en place sur le role play et la sécurité, ce dernier impératif englobant les techniques de manipulation.

Nous devons faire en sorte de ne pas perdre notre identité « GN » dans le cadre de cette collaboration avec la Fédération Française d'Escrime. L'esprit compétitif doit être écarté, l'objectif étant de proposer aux joueurs des stages les aidant dans le cadre de leur pratique.

L'objectif n'est pas de les aider à gagner un combat, mais de combattre en sécurité et avec Panache.

Une première étape aura lieu pour définir le contenu de la formation des formateurs, une seconde étape sera la formation des formateurs et enfin la 3<sup>ème</sup> sera la mise en place de stages. Il y a un moyen de satisfaire les deux fédérations. Des GNistes doivent absolument être présents au stage, la FédéGN soutiendra les GNistes intéressés à devenir formateurs selon ses moyens.

A terme, ce genre de collaboration sera un exemple pour travailler sur d'autres activités très proches du GN tel que le TrollBall. En effet, l'orientation de plus en plus compétitrice de ces activités qui gomme de plus en plus l'aspect role play qui était très présent à leur origine est gênant. C'est en effet le rôle de la FédéGN de faire en sorte de relancer le role play dans ces activités et de communiquer sur l'aspect ludique de la chose.

***Le quitus est donné par l'assemblée (38 pour, 2 votes blancs, 2 abstentions).***

## Bilan financier

Le bilan de l'année dernière a été très mauvais puisque nous avons dépassés les 14 563,00 € de déficit. Cette année a été plus positive puisque, même si nous restons en déficit, celui-ci n'est que de 1 738,52 €.

L'un des points positifs est que cette baisse du déficit n'est pas liée à une baisse des dépenses (même si nous avons réorganisé certaines charges), mais à une augmentation des recettes.

Nous nous excusons pour la diffusion tardive de ces documents. Un nouveau mode de fonctionnement de la trésorerie va être mis en place en 2015 pour limiter les difficultés rencontrées cette année.

## Les recettes

Les hausses de recettes se constatent notamment au niveau des adhésions (nous sommes passés de 132 à 159 associations), mais aussi une augmentation des dons : 6 606,55 € contre 3 435,14 € en 2013).

## Les dépenses

En ce qui concerne les GNiales Paris, et vu la date, les dépenses sont décalées par rapport aux recettes. En effet, vu la date de l'événement, les dépenses enregistrées sur l'exercice 2014 correspondent aux GNiales organisées en 2013, alors que les recettes sont celles des GNiales 2014.

- A noter que les frais bancaires (Paypal essentiellement) avoisinent les 1 000 €. Après étude des différents services de règlement en ligne existants, l'année 2015 sera une période de transition vers PayPlug. Un outil a par ailleurs été créé afin de comparer les différents services en fonction de la somme versée, du nombre de personnes etc... Développé dans l'urgence pour un usage interne, il sera amélioré et mis à disposition des membres. Si toutefois un membre en a besoin d'ici là, il lui suffit de contacter l'équipe informatique.
- Une modification a été opérée dans la répartition des frais de déplacements. En effet, auparavant, ceux-ci étaient répartis entre déplacements AG et déplacements autres. Dorénavant il y aura les frais de déplacement des salariées et sur une ligne distincte ceux des bénévoles.
- Les appels à projet sont différenciés des événements plus récurrents car il s'agit de projets exceptionnels (et non de projets ponctuels comme c'est généralement le cas des appels à projets). Par ailleurs il est à noter que certains événements ont été bénéficiaires (NDHC Cergy, GNiales Paris).
- Le fait qu'il y ait un nouveau déficit implique que le déficit de 2013 n'a pas été renfloué.
- Le coût salarial de la gestion de l'assurance n'a pas été précisément évalué. Il est estimé par Sandrine DECLUME à 50 % de son temps de travail (28h00) mais cela reste une estimation.

## Le budget prévisionnel

Ce budget a volontairement été établi sur des perspectives modestes, de façon à rester aussi réaliste que possible. L'un des objectifs de financement de cette année 2015 est de réunir les fonds suffisants pour passer le contrat de Sandrine DECLUME de 28 à 35H.

Nous avons inscrit aussi des demandes de subventions, mais celles-ci ne seront faites qu'en fonction des appels à projets que nous recevrons. Il est en effet difficile au vu du contexte actuel de débloquer des fonds pour notre loisir. Il reste possible de voir pour des actions en direction d'un public mineur. Quoi qu'il en soit, dans bien des cas, les subventions doivent être portées là où se font les projets, c'est-à-dire au niveau local, par les associations.

Les dépenses liées à l'assurance fédérale évoluent à la baisse. C'est lié à notre changement d'assureur. Tout ceci sera évoqué en détail dans la présentation de l'assurance qui aura lieu plus tard dans l'assemblée générale.

En terme de sponsoring, nous avons déjà une bonne partie des recettes qui ont été réalisées sur la fin de l'exercice 2014 mais qui n'ont pu être valorisées exactement faute de temps. Nous espérons par ailleurs avoir un soutien du milieu professionnel en 2015.

GN MAG est actuellement en PDF et il est trop tôt pour envisager une version papier. Cela n'empêche pas que des professionnels envisagent de soutenir le projet financièrement.

Les frais liés à Internet et à l'informatique vont augmenter en 2015 en raison du développement de notre activité et de nos besoins ; nous allons donc investir dans un second serveur afin de bénéficier d'une plate-forme de développement séparée de notre site actuel. Nous allons par ailleurs augmenter le coût des noms de domaines puisque nous souhaitons reprendre à notre compte les noms Nuit du huis clos et GNiales.

***Le quitus est donné par l'assemblée (40 pour, 2 abstentions).***

## Modifications du Règlement Intérieur

Les modifications du règlement intérieur ont été soumises au vote par correspondance qui a réuni 63 votes pour un quorum fixé à 36. Elles sont donc validées.

### Rôle des coordinateurs

Contexte : L'article définissant le rôle des coordinateurs régionaux est indigeste et incomplet. Aussi, il est proposé une modification en deux temps : une séparation de l'article en plusieurs points pour en faciliter la lecture, et l'ajout de la possibilité pour un coordinateur de se voir accorder la procuration d'un administrateur lors d'une CA.

#### Article actuel

22.7 Comme les autres membres du conseil d'administration, le coordinateur régional devra participer aux débats et votes du conseil d'administration et être respectueux des décisions collectives. La coordination régionale ne devra pas être partisane en faveur d'une ou d'un groupe d'associations au sein de sa région, en aucun cas ne limiter les contacts directement ou indirectement des associations de la région avec le reste de la communauté, ni organiser des activités extra régionales sans informer la coordination nationale. Le coordinateur régional peut utilement et officiellement s'appuyer sur une structure associative qui devra avoir dans son objet la coordination d'association dans le but de promouvoir et faciliter la pratique du GN. Il peut aussi être une personne morale.

#### Premier temps : Séparation de l'article pour plus de lisibilité

##### Proposition :

22.7 Comme les autres membres du conseil d'administration, le coordinateur régional devra participer aux débats et votes du conseil d'administration et être respectueux des décisions collectives.

22.8 La coordination régionale ne devra pas être partisane en faveur d'une ou d'un groupe d'associations au sein de sa région, en aucun cas ne limiter les contacts directement ou indirectement des associations de la région avec le reste de la communauté, ni organiser des activités extra régionales sans informer la coordination nationale.

22.9 Le coordinateur régional peut utilement et officiellement s'appuyer sur une structure associative qui devra avoir dans son objet la coordination d'association dans le but de promouvoir et faciliter la pratique du GN. Il peut aussi être une personne morale.

**Modification validée (52 pour, 0 contre, 4 abstentions).**

## Second temps : Ajout d'un point concernant les procurations

### Proposition :

22.x Le coordinateur régional peut se voir confier la procuration d'un administrateur absent lors d'un conseil d'administration.

**Modification validée (52 pour, 0 contre, 4 abstentions).**

## Représentation de la FédéGN

Contexte : Certaines instances extérieures souhaitent la désignation d'un interlocuteur unique, représentant de la Fédération pour leurs services. Il s'agit donc de répondre à une demande de divers interlocuteurs institutionnels ou privés.

### Proposition :

Le Conseil d'Administration peut désigner, par nomination ou élection, un ou plusieurs représentants de la FédéGN qui pourront siéger en son nom, sous son contrôle et sa responsabilité, lors de toute sollicitation d'un partenaire public ou privé.

**Modification validée (50 pour, 1 contre, 5 abstentions).**

## Renouvellement du CA

Contexte : Si habituellement le renouvellement de trois membres du CA n'est pas problématique, certaines années le nombre d'administrateurs quittant le CA est susceptible d'être inférieur à trois. Il est donc nécessaire d'établir une règle pour procéder au renouvellement de trois postes. Article actuel : 28.1 Chaque année, le Conseil d'Administration renouvelle au moins trois de ses membres.

### Propositions :

1. 28.1 Chaque année, le Conseil d'Administration renouvelle au moins trois de ses membres. *Si le nombre de renouvellement est inférieur lors de l'AG, celui-ci est complété par tirage au sort entre les administrateurs en fonction le jour de l'AG.*
2. 28.1 Chaque année, le Conseil d'Administration renouvelle au moins trois de ses membres. *Si le nombre de renouvellement est inférieur lors de l'AG, celui-ci est complété par tirage au sort entre les administrateurs en fonction le jour de l'AG.*
3. Pas de modification

**Modification validée (1<sup>ère</sup> proposition : 13, 2<sup>ème</sup> proposition : 33, 3<sup>ème</sup> proposition : 1, abstention : 9).**

Après débat et dans un souci d'apaisement, il est demandé aux membres présents s'ils souhaitent voter de nouveau au sujet de la modification de l'article 29.4.

Six membres sur 43 souhaitent que l'on procède à un nouveau vote. La résolution votée par correspondance est donc entérinée.

Il est demandé au CA de préparer une évolution du règlement intérieur et notamment des règles de vote par correspondance. Chaque article soumis au vote devra contenir la question : voulez-vous que cette question soit abordée en assemblée générale. Chaque votant pourra outre l'expression de son choix via le vote par correspondance, demander à ce que le texte soumis au vote par correspondance soit, ou non rediscuté en AG.

## Présentation de l'assurance

Le sujet de l'assurance est récurrent. Régulièrement nous mettons en concurrence notre assureur. Cette année nous avons lancé un appel d'offre plus élargi en direction de nombreux courtiers et assureurs.

Jusqu'à maintenant nous travaillons avec la LIGAP qui est un assureur associatif, émanation de l'APAC et de la Ligue de l'enseignement.

Nous sommes partis du constat que la LIGAP n'arrivait pas à évoluer vers ce que l'on souhaitait. On a mis en place un appel d'offre qui s'est achevé au mois d'octobre. Nous avons reçu 4 offres et, après étude, avons choisi celle qui répond le mieux à nos attentes. Plusieurs critères étaient à prendre en compte, l'un des plus importants étant le critère financier.

Le contrat avec la LIGAP va donc s'arrêter au 31 décembre au soir. Tous les sinistres déclarés avant le 31 décembre seront gérés par la LIGAP. Pour ce qui est des contrats MIM (multirisque immobilier mobilier), ils seront résiliés à la date d'échéance de ceux-ci.

Notre nouvel assureur est la Mutuelle des Sportifs. La MDS est un courtier qui a 80 ans d'expérience, qui assure 6 millions de personnes. Ce sont 2 000 clubs sportifs, culturels et de loisir et plusieurs grosses structures et fédérations (Banque Postale, Fédération Handisport, FF Natation, FF Karaté, Ligues Régionales de Football ...). C'est une structure qui s'est ouverte aux activités culturelles et de loisir. Il s'agit d'un courtier en assurance. Derrière ce courtier il y aura des contrats d'assurances auprès d'autres assureurs, la MAIF et la Mutualité Française.

La MDS nous a proposé un tarif très raisonnable car nous avons produit des documents démontrant que nous avons travaillé sur la sécurité de notre activité depuis plusieurs années. L'assureur a reconnu l'efficacité de ce travail, au regard de notre faible sinistralité.

Le volet RC et protection juridique et assistance aux personnes sera géré par la MAIF. Le volet Individuelle Accident sera géré par la Mutualité Française.

Pour les contrats MIM, la MDS va interroger ses partenaires. La FédéGN va établir des demandes-type et on travaillera à terme au forfait pour les cas les plus courants. Pour calculer les forfaits, il faut que l'on mette en place les premiers contrats.

## Les nouveautés

- Fin de la fiche diagnostic. On s'est rendu compte que cette fiche n'a jamais été exploitée par la LIGAP comme elle l'aurait dû. Dorénavant, les risques inhérents au GN sont globalisés dans le contrat MDS.
- Garanties optionnelles.
- Monter le plafond de l'Individuelle Accident pour les joueurs titulaires d'une carte GN.
- Contrat auto mission qui se substitue à l'assurance auto du bénévole dans le cadre de ses missions associatives. Pour ce contrat il faudra un devis systématique puisque le montant dépend du véhicule, de l'âge, du permis du conducteur.
- Assurance forfaitaire pour les locaux et le matériel.
- Pour toutes ces garanties optionnelles, nous travaillons actuellement avec l'assureur sur la mise en place des tarifs.

- **Interconnexion informatique** entre la FédéGN et l'assureur. Le dialogue entre la fédé et l'assureur avec l'association d'un côté, le joueur de l'autre peut être compliqué. Ces infos seront désormais en ligne. Cela fonctionnera également pour la déclaration des joueurs, ce qui allègera la charge de travail de la permanence.
- Il y aura également **un service de conseil juridique** avec une ligne spécifique pour prendre en charge une question de la part d'une association.
- Il y aura aussi une partie **assistance aux joueurs** (conseils dans le cadre de la préparation de voyages) pour obtenir les formalités à remplir (formalités administratives, vaccinations etc...).
- Il y a également une **assistance médicale** à l'étranger et rapatriement.
- Il y a aussi une partie d'**avance de fond** si un détenteur de carte GN est bloqué à l'étranger (problèmes financier, caution à verser..). Ces fonds seront à rembourser dans le mois qui suit.
- **Création de la Carte GN +**. C'est une demande de la part de joueurs qui revenait régulièrement dans les conversations. C'est la même couverture de la carte GN classique, quel que soit l'organisateur (particulier, professionnel, association non membre..). Cette carte GN+ fonctionnera comme la carte GN historique en terme de souscription (souscription via l'association ou par le joueur en direct, cartes vierges pour les associations).
- En cas de sinistre, c'est la FédéGN qui détermine si le sinistre a eu lieu dans le cadre d'une activité GN ou non. Par ailleurs, c'est la FédéGN qui édicte les règles de sécurité que l'on devra respecter pour être couvert. L'autorité de la FédéGN en matière de sécurité dans son domaine est reconnue par l'assureur.
- **Question** : Le risque d'avoir plusieurs assurances n'est-il pas un problème notamment entre l'assurance de l'asso et celle du joueur? La force de LIGAP est que c'était la même assurance pour les joueurs, l'asso, ce qui simplifiait les démarches en cas de sinistre. Actuellement notre seul interlocuteur est la MDS, qui elle, gère les relations vis-à-vis des autres assureurs dans le cadre de conventions internes préétablies. Pour les membres de la FédéGN cela ne changera donc rien. . Le système fonctionne déjà avec de nombreuses Fédérations en France.
- Le risque généré par la Carte GN + est que les différents entre assureur vont augmenter. La Carte GN + implique que des joueurs qui n'étaient auparavant pas assurés en Individuelle accident, le sont dorénavant.
- **Une offre simplifiée** : certains types de profil étant directement inclus dans le contrat ne nécessiteront plus de déclarations.

Le Pass Staff n'est plus utile, les orgas et personnes donnant un coup de main sont dorénavant incluses dans le contrat. Il n'est donc plus nécessaire de les déclarer (orgas, photographe, officiels, logisticiens, propriétaire venant rendre visite). Par contre cette intégration ne concerne pas les PNJ. L'assureur considère en effet qu'un PNJ est un joueur. La FédéGN, afin de ne pas alourdir les charges des associations a donc décidé de prendre en charge cet aspect de l'assurance comme c'était le cas auparavant.

Un nouveau fichier de déclaration va également être mis en place pour accroître la facilité d'enregistrement. Il y a des associations qui remplissent un fichier Excel, l'impriment, le scannent et envoient le doc par mail à la permanence. Ces comportements demandaient un travail important à la permanence qui recopiait les déclarations. Les fichiers ne remplissant pas ce nouveau formalisme ne seront pas pris en compte. Il ne faut notamment pas modifier l'ordre des colonnes.

Lorsque l'on déclare un joueur, le joueur reçoit un mail qui lui explique comment se connecter à son interface carte GN. Les notices d'assurances seront également envoyées par mail au joueur. Cette charge reposait sur les associations, sauf que les associations ne le faisaient pas. Or c'est une contrainte légale. La FédéGN enverra dorénavant cette notice directement aux joueurs.

Pour les joueurs n'ayant pas d'adresse mail, ce cas particulier sera traité en direct avec l'association concernée.

Pour les Pass 1GN la date de couverture peut débiter à partir du moment où les joueurs arrivent sur le jeu. Il est inutile d'intégrer la date de montage car les orgas sont déjà couverts. Le montage est inclus dans le contrat de base.

Les prestataires payants sont pris en charge également sauf pour les parties de risques qui leur incombent (qui incombent à leur prestation si celle-ci nécessite une assurance professionnelle).

Les Pass Initiations sont maintenus pour que le CA valide, mais il ne sera plus nécessaire de nous envoyer des listes de joueurs.

Pour une grosse activité et surtout pour une activité récurrente, la lourdeur du système ne change pas et les orgas pressés par le temps peuvent trouver ça compliqué, notamment dans les situations où des joueurs se présentent à la dernière minute.

#### **La FédéGN conseille de :**

- Gérer autant que faire se peut ces inscriptions en anticipant et évitant de prendre des joueurs à la dernière minute (c'est aussi un confort d'organisation).
- En cas d'arrivée de dernière minute, il reste possible de laisser un message sur le répondeur de la permanence ou par mail via un smartphone.
- Il est rappelé que seuls les nouveaux détenteurs de cartes GN sont à déclarer. Les joueurs ayant déjà une carte ne doivent pas être déclarés dans la mesure où ils sont déjà assurés.

### **Évolutions en cours de discussion**

Le contrat est arrivé très tardivement et certains points restent en discussion :

Le mot sport est redondant et nous demandons à ce qu'il soit gommé pour 2016 (idem pour code du sport). Nous ne faisons pas du sport et nous voulons l'assumer.

La territorialité pose problème entre la RC et l'IA sur les DROM COM. Or nous avons des associations en Nouvelle Calédonie (COM). Nous avons demandé à l'assureur de trouver une solution pour le premier janvier sur cette difficulté.

### **Vote concernant le tarif de l'assurance**

Trois propositions ont été faites au niveau du CA en prenant les chiffres de 2013, l'estimation de 2014 (l'année n'est pas terminée)

- Une baisse de la carte GN de 5 à 4 €. En effet, l'assurance proposée par la MDS est moins chère que celle de LIGAP. Nous avons souhaité répercuter cette baisse sur les associations.

Trois hypothèses sur la Carte GN +

- Une carte GN + à 8 €
- Une carte GN + à 8 € pour les asso membres, et à 10 € pour les autres. En effet, seuls moins d' 1/3 des souscripteurs de cartes le font en direct. Le reste passe par une association.
- Une carte GN 10 € pour tout le monde.

Il sera possible de passer d'une carte GN à une carte GN + en cours d'année.

Après vote des membres il est décidé :

#### **Tarif de la carte GN**

Vote pour une carte GN à 4 € : 7 voix

Vote pour une carte GN à 5 € : 33 voix

Abstentions : 2

**Le tarif de la Carte GN sera donc de 5 € pour l'année 2015.**



Les associations membres estiment en effet que la baisse serait peu significative pour les associations mais représenterait une somme importante pour la FédéGN, or la FédéGN a besoin d'associations.

### Tarif de la carte GN +

Trois tarifs sont proposés

- Carte GN + a 8 €
- Carte GN + à 10 € pour les joueurs, 8 € pour les associations
- Carte GN + à 10 €

Vote pour la première solution : 16 voix

Vote pour la seconde solution : 17 voix

Vote pour la 3ème solution : 7 voix

Abstentions : 1

Un second tour est donc organisé entre la première et la seconde solution :

Vote pour la première solution : 21 voix

Vote pour la seconde solution : 19 voix

Abstentions : 2

**Le tarif de la carte GN +est donc fixé à 8 € pour l'année 2015**

## Quelle action la FédéGN doit-elle avoir dans le cadre de la gestion de sites de jeu ou de stockage

Cette année, plusieurs associations nous ont fait remonter les difficultés qu'elles rencontraient dans la recherche de sites de jeux mais aussi et surtout dans leur recherche de site de stockage. En parallèle, nous notons l'apparition d'initiatives de GNistes pour créer en France des sites permanents, que ce soit pour le jeu, le stockage ou les deux (Mines de la Moryah, Mines du Roi Nain, Camp Dragon ...).

L'exemple de Bicolline au Canada est un rêve pour tout GNiste. Pour ceux qui ne connaissent pas, Bicolline est un site de jeu permanent où les propriétaires des lieux ont au fil du temps développé des bâtiments dont certains font plusieurs étages <http://www.bicolline.org/>.

De plus en plus d'associations gèrent par ailleurs des sites de jeux qu'elles exploitent, et aménagent pour leurs activités, notamment dans le domaine du paintball et de l'airsoft. L'avantage de la permanence du lieu permet la construction de décors fixes et d'organiser des espaces de stockage à proximité du site de jeu.

Les besoins sont nombreux et les questions posées nécessitent une réponse de la part des membres. La FédéGN doit-elle mettre des moyens humains ou financiers dans la recherche de stockage ? Comment peut-on gérer de tels sites ? Quels moyens mettre en œuvre ?

En effet, avoir un terrain à soi représente des charges très importantes (entretiens, nettoyages, gestions au quotidien, charges : électricité, eau etc.).

Après discussion il ressort que l'aide de la FédéGN peut être sur plusieurs niveaux :

L'image de la FédéGN peut aider à bénéficier de mises à disposition à titre gracieux ;

La FédéGN peut donner des conseils dans le cadre de la recherche de sites, ou de mise en place de conventionnements quand un site est mis à disposition.

La FédéGN peut coordonner l'action de plusieurs associations au niveau régional. En effet, la gestion d'un site peut être une charge importante pour une association seule. La « colocation » peut être une solution, mais elle représente un risque quand un colocataire part, le temps qu'il soit remplacé. On peut envisager que, sous certaines conditions, la FédéGN supporte toute ou partie de ce risque.

La FédéGN peut soutenir financièrement ou techniquement les projets ayant pour objectif de mettre en place des sites de jeu.

La FédéGN peut recenser des compétences liées à la gestion des sites (règles de construction de bâtiments temporaires ; règles en matière d'urbanisme etc.).

Dans le cadre de la recherche de sites, il peut être intéressant de contacter des sociétés qui doivent garder des friches foncières importantes (ROCAMAT par exemple). L'occupation d'un terrain permet d'éviter que des désordres ne s'y installent. Par ailleurs, le terrain est ainsi entretenu par les bénévoles de l'association.

## Questions diverses

### La Troll Mobile

Sébastien DHOOGHE nous présente son projet de Troll Mobile. Il s'agit d'un projet de cuisine mobile adaptée au GN montée sur une remorque qu'il compte financer par un crowdfunding. Le budget nécessaire serait d'un minimum de 5000 € et d'un maximum de 15000 €. L'intérêt des membres pour ce projet est important et la FédéGN s'y associera dans des modalités qui seront définies par le conseil d'administration.

### Les mineurs et l'utilisation de répliques d'airsoft

Les associations utilisant des répliques d'airsoft rencontrent de grosses difficultés quant à l'intégration de mineurs dans leurs jeux. En effet la législation interdisant la mise à disposition de répliques de plus de 0,08 joules aux mineurs a un effet bloquant qui pousse les mineurs, qui se procurent des répliques d'airsoft par ailleurs, à jouer dans l'illégalité, sans assurance et en dehors de tout encadrement.

La FédéGN est consciente de cette difficulté.

Deux questions se posent :

L'opportunité de faire jouer des mineurs avec des répliques d'armes lorsqu'ils ont moins de 12 ans

La façon de faire évoluer la législation existante.

La FédéGN a alerté le ministère sur ce problème à plusieurs reprises. Le dernier courrier date de fin 2013. Aucune réponse ne nous a été apportée pour le moment. Il nous faudra relancer ce sujet cette année.

En parallèle la FédéGN a travaillé avec un professionnel sur la création de lanceurs n'ayant pas l'apparence d'armes de guerre (et donc non visées par le décret.99 240) Nous avons testé 3 d'entre eux courant 2014 et attendons les suites de cette expérience.



## Elections au conseil d'administration

Cinq postes au CA sont à renouveler cette année. Trois suite à la fin de mandat des administrateurs concernés (Eric MARIE, Stefan LATORE et Lila CLAIRANCE) et 2 qui n'ont pas été pourvus à l'assemblée générale 2013.

Sont candidats :

Jérémy WALTHER (FTAD)

Michael LARRIEU (Citadelle de Roq)

Jonathan HAMON (6ème cercle)

Xavier JACUS (ALSG)

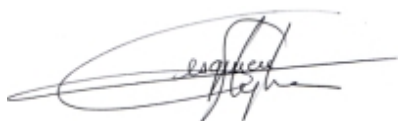
Julien MERLE (La Camarilla Française)

Sont élus (43 votants)

Jérémy WALTHER	42	98%
Xavier JACUS	40	93%
Michaël LARRIEU	38	88%
Julien MERLE	27	63%
Jonathan HAMON	35	81%

Fin de l'assemblée générale : 19h00

Le Président  
Stéphane GESQUIERE



Le Secrétaire  
Alexandre TAME



## Annexes

### Scénarios Carte GN

**Scénario 1 - Carte GN+ à 8€**

**Scénario 2 - Carte GN+ à 8€ si souscrite par une association et 10€ par un individu**

**Scénario 3 - Carte GN+ à 10€**



	Nombre d'associations conventionnées	Pass 1 GN	Pass Staff	Carte GN	Carte GN+ (souscrite par un individu)	Carte GN+ (souscrite par une association)	Prime d'assurance	Scénario 1 Recettes Bénéfices	Scénario 2 Recettes Bénéfices	Scénario 3 Recettes Bénéfices
2013	127	1 861	1 097	3 417			11 406 €	25 887 € 14 481 €	25 887 € 14 481 €	25 887 € 14 481 €
2014 (estimé)	140	1 600	670	3 000			10 460 €	23 800 € 13 340 €	23 800 € 13 340 €	23 800 € 13 340 €
2015 - Hypothèse basse	130	1 500	700	2 000	200	800	5 066 €	24 200 € 19 134 €	24 600 € 19 534 €	26 200 € 21 134 €
2015 - Hypothèse moyenne	140	1 600	800	2 500	200	800	5 847 €	26 800 € 20 953 €	27 200 € 21 353 €	28 800 € 22 953 €
2015 - Hypothèse haute	160	1 700	1 000	2 500	500	1 000	6 666 €	31 800 € 25 134 €	32 800 € 26 134 €	34 800 € 28 134 €

**Fédération française des jeux de rôles Grandeur Nature**

Agréée Jeunesse et Education Populaire

16 les Linandes Vertes – 95000 Cergy

Tel : 0805 69 2000 – Fax : 09 72 37 28 39

Site web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org) – Mail : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)

### Déclaration de joueurs

Ce fichier vous permet de déclarer vos joueurs auprès de la FédéGN pour la souscription d'une Carte GN ou d'une Carte GN+ incluant une assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident valable jusqu'au 31 décembre de l'année de souscription, ou un pass permettant d'obtenir la même couverture pour la durée d'un jeu.

Rappel des formules proposées :

- **Carte GN** : en plus de la couverture d'assurance RC + IA applicable au sein de toutes les associations membre de la FédéGN et conventionnées durant sa période de validité, elle permet également d'accéder aux offres négociées par la FédéGN auprès de partenaires.

Tarif : 5€

- **Carte GN+** : la Carte GN+ offre les mêmes avantages que la Carte GN de base, mais sa couverture d'assurance s'applique quel que soit l'organisateur du jeu.

Tarif : 8€

- **Pass 1GN** : le Pass 1 GN permet de couvrir les joueurs en RC + IA pour la durée d'un jeu unique

Tarif : 2€

- **Pass PNJ** : le Pass Staff permet de couvrir en RC + IA l'ensemble des intervenants permettant le bon déroulement du jeu : organisateurs, PNJ et bénévoles (cuisinier, photographe, ...)

Tarif : offert par la FédéGN

**Pour chaque type de formule, il faut impérativement nous transmettre les nom, prénom, date de naissance et adresse mail de la personne.** Si la personne à assurer ne possède pas d'adresse email, merci de prendre contact avec la permanent de la FédéGN. Dans ce cas, il vous revient de communiquer au joueur toutes les informations concernant l'assurance, et notamment les notices, le numéro de Carte GN, etc.

Ce fichier est à envoyer à la FédéGN via le site <http://cartegn.fedegn.org/>.

En cas de difficultés, vous pouvez joindre la permanence de la FédéGN par mail ([permanent@fedegn.org](mailto:permanent@fedegn.org)) ou par téléphone (0805 69 2000).



## Déclaration de Pass temporaire

Date du début de votre jeu :

01/01/2015